Intervention du personnel devant le comité d'évaluation d'AERES du LMD

Nous sommes nombreux au LMD, chercheurs, enseignants-chercheurs, ITAs, doctorants, précaires, à vouloir exprimer notre inquiétude sur les réformes en cours de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est pourquoi nous avons demandé à la direction de pouvoir nous adresser à vous et à faire état de nos préoccupations sur nos métiers.

Il n'y a pas un refus de principe aux réformes, ni un rejet en bloc des propositions du ministère. Mais après analyses des textes et des discours prononcés par l'exécutif, nous constatons que de nombreux éléments de la réforme actuelle risquent d'aggraver plus que de résoudre les problèmes de nos métiers.

La gravité de la situation actuelle et la stérilité des discussions avec le ministère nous contraignent à des formes d'action nouvelles afin de faire entendre nos inquiétudes au plus haut niveau. Nous vous demandons d'y porter considération.

SUJETS D'INQUIÉTUDE

1 Mode de financement de la recherche

Un excès de financement par projets à court terme ou trop ciblés, aux dépens des dotations annuelles des laboratoires et des financements de projets libres est contre-productif. Or la part réelle des dotations annuelles dans le budget des laboratoires diminue dramatiquement tandis que l'augmentation réelle des financements sur projet est dérisoire par rapport aux standards internationaux.

Pourquoi une telle situation est-elle contre-productive?

Nous passons notre temps à chercher des crédits et à évaluer les projets des autres au lieu de travailler vraiment. Quel sens donner aux exercices de prospective à 4 ans si la part essentielle de notre financement est dictée par des appels à projets annuels? Quel sens donner à une politique scientifique dans un laboratoire si ce sont les équipes qui obtiennent leur financement, indépendamment de la politique générale du laboratoire?

De plus, il est dangereux d'avoir une politique scientifique à court terme. Par exemple, financer des projets sur les impacts des changements climatiques sans financer des projets fondamentaux sur la compréhension du système climatique lui-même ne permettra pas de faire progresser la science, ni la société. Citons le prix Nobel Albert Fert : « Ce que dit mon prix Nobel, c'est que si la recherche est importante pour l'économie, elle commence par des travaux fondamentaux qu'il faut ensuite transférer de manière fluide vers les entreprises».

2 Précarité, non reconnaissance des carrières

Le système de financement sur projets va de pair avec une augmentation du nombre d'emplois précaires dans les laboratoires. Un grand nombre d'activités pérennes du laboratoire sont de fait assurées par de jeunes ITA compétents sur des postes à durée déterminée (informatique, banque de données). En particulier, l'accompagnement scientifique des projets spatiaux d'envergure s'appuie principalement sur des CDD (CNES, CNRS, etc...)

Cela est un gaspillage humain : des jeunes gens, brillants, se retrouvent sans possibilités d'embauche, ou sont obligés de trouver un CDD aux quatre coins de la France ou de la planète, au détriment de leur vie de famille.

Le ministère, qui dit souhaiter renforcer le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur, supprime en même temps par centaines des postes dans les universités et les organismes de recherche. Comment comprendre que les réductions d'effectifs touchent notamment les universités les mieux placées dans les classements internationaux?

La diminution du nombre de postes ouverts aux concours ainsi que les salaires de départ peu propres à attirer vers la recherche les jeunes les plus capables sont à l'origine d'un manque d'attractivité des métiers de la recherche. En outre, se pose le problème, de plus en plus criant au fil des dernières années, de la reconnaissance des ITA et de leur perspectives de carrière (peu de promotions ou d'avancement au choix).

Ces différents problèmes font que l'ensemble de personnels du laboratoire ont à souffrir, d'une manière ou d'une autre, de la précarité.

3 Réorganisation de la structuration de la recherche

Nous sommes opposés à la conversion du CNRS en une agence de moyens ne couvrant plus toutes les disciplines. L'éclatement du CNRS sonnerait la fin d'une vision nationale pluridisciplinaire de la science française (qui était un atout de la France par rapport aux autres pays européens!) Citons encore Albert Fert : « il faut absolument garder la capacité de coordination, d'élaboration d'une stratégie nationale du CNRS dont l'Agence nationale de la recherche (ANR) n'est pas dotée. »

4 Mode d'évaluation

Un comité chargé de l'évaluation des universitaires et des chercheurs, tire sa légitimité de son indépendance à l'égard du pouvoir central (ministère) et des pouvoirs locaux (par exemple, les président et les conseils d'université). C'est le principe même de la séparation des pouvoirs dans une démocratie.

Ceci garantit une évaluation par des pairs compétents, ce qui est indispensable à toute évaluation impartiale et équitable.

La collégialité et le jugement par les pairs dans les décisions de recrutement et promotion est la norme dans tous les systèmes universitaires auxquels on nous compare. Dans le monde de l'entreprise saine, ce n'est pas le PDG qui contrôle le recrutement et la promotion mais la direction des ressources humaines. La concentration irréfléchie des pouvoirs entre les mains des présidents d'université rompt tous les équilibres. Nos craintes sont que, si l'évaluation n'est plus impartiale, nos carrières (salaires, fonctions) et les moyens donnés au laboratoire ne dépendent plus que du bon vouloir de l'exécutif local.

5 Enseignement supérieur

L'équilibre entre activité d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs est complètement déterminé par le temps de service auprès des étudiants. Les 192 heures actuelles sont incompatibles avec une activité de recherche soutenue, comme le prouve

toute comparaison avec les pays étrangers où la recherche est réellement portée par les universitaires.

Le décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs ne pose plus ces 192 heures comme une limite maximum. Ceci est en complète contradiction avec l'ambition en terme de recherche scientifique affichée pour l'université.

De plus, selon ce même décret, la modulation du temps de service sera décidée essentiellement au niveau local dans chaque université. Or celles-ci sont actuellement dépourvue de système administratif performant, et n'ont aucune expérience de la gestion effective des ressources humaines. Cette situation est donc porteuse de décisions arbitraires et contre-productives.

La principale raison du fossé existant en France entre le monde académique et celui de l'entreprise est la dualité de notre système d'enseignement supérieur où, pour l'essentiel, les responsables d'entreprise et les ingénieurs sont formés hors de tout contact avec l'univers de la recherche et où la présence des titulaires de doctorats parmi les responsables d'entreprise est marginal. Il n'y a rien dans les propositions du gouvernement ou son action qui soit de nature à changer cela.

6 Dialogue avec le ministère

Les acteurs de la recherche ont cru au dialogue; ils ont tenu des états généraux et ont formulé des propositions précises pour des réformes qui conduiraient à renforcer la place de la recherche française dans le monde. Les dispositions avancées unilatéralement par le gouvernement, fondées sur des présupposés idéologiques et une incompréhension des mécanismes du succès en recherche, tournent le dos à ces propositions et ne peuvent conduire qu'au déclin de la recherche française.

MESSAGE À L'AERES

En résumé, les réformes actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche nous font craindre une dégradation des conditions dans lesquelles nous travaillons, aussi bien du point de vue recherche que du point de vue enseignement supérieur.

Nous demandons:

- le retour à des commission d'évaluation paritaires (représentation des personnels y compris ITAs, nombre important d'élus),
- un moratoire de la réforme du statut des enseignants-chercheurs, et une renégociation avec l'ensemble des personnels pour faire évoluer de manière positive ce statut.
- l'arrêt du démantèlement des organismes de recherche publique.

Enfin, nous vous demandons de relayer nos inquiétudes au niveau du ministère et des différentes tutelles que vous représentez.

Les différentes catégories de personnel travaillant au laboratoire ont contribué à l'élaboration de ce texte. Les 62 signataires sont :

Filipe Aires (Chercheur), Claude Basdevant (Chercheur), Maximilien Bolot (Doctorant), Fréderic Bongat (ITA), Sandrine Bony (Chercheur), Sidonie Brachet (CDD), Florent Brient (Doctorant), Michel Capderou (Enseignant-Chercheur), Helène Chepfer (Enseignant-Chercheur), Frédérique Cheruy (Chercheur), Olivier Chomette (ITA), Chantal Claud (Chercheur), Francis Codron (Enseignant-Chercheur), Cyril Crevoisier (Chercheur), Sylvain Cros (CDD), Fabrice Daumard (Doctorant), Patricia Delville (ITA), Philippe Drobinski (Chercheur), Thomas Dubos (Enseignant-Chercheur), Jean-Louis Dufresne (Chercheur), Véronique Fabart (ITA) Laurent Fairhead (ITA), Marie Farge (Chercheur), Antoine Fournier (Doctorant), Fabien Gibert (Chercheur), Jean-Yves Grandpeix (Chercheur), Moussa Gueye (CDD), Lionel Guez (ITA), Albert Hertzog (Enseignant-Chercheur), Frédéric Hourdin (Chercheur), Isabelle Jobard (Enseignant-Chercheur), Alain Lahellec (ITA), Julien Lambaerts (Doctorant), Marie-Claire Lanceau (ITA), Guillaume Lapevre (Chercheur), Sébastien Lebonnois (Chercheur), Marie-pierre Lefebvre (ITA), Bernard Legras (Chercheur), Julien Lemond (Doctorant), Phu Le Van (ITA), Jean-Baptiste Madeleine (Doctorant), Sylvain Mailler (Doctorant), Ehouarn Millour (CDD), Yohann Morille (ITA), Ismael Moya (Chercheur), Ionela Musat (ITA), Vincent Noel (Chercheur), Christophe Pietras (ITA), Philippe Quirion (Chercheur), Patrick Raberanto (ITA), Marie-Christine Roos (ITA), Martine Roux (ITA), Remy Roca (Chercheur), Nicolas Rochetin (Doctorant), Geneviève Seze (Chercheur), Daniel Sourgen (ITA), Aymeric Spiga (CDD), Alexandre Stegner (Chercheur), Claudia Stubenrauch (Chercheur), André Szantai (ITA), Olivier Talagrand (Chercheur), Alexandra Tzella (CDD)

Il est aussi précisé que le Laboratoire de Géologie de l'ENS s'associe au texte et que ce texte s'est inspiré d'une action similaire au LSCE.